

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

27 mars 2018

**Présents** : Mesdames COTTIER Evelyne, ROUXEL Marie-Christine, PENVEN Virginie, BERTIN Nathalie, EDELIN Corinne et LE ROUX Murielle.

Messieurs LE TENIER Philippe, BOZEC Pascal (a quitté la séance après le point 4 de l'ordre du jour), LE GUENNOU Thierry, AMEEL Philippe, GOURLAOUEN Claude et LE BORGNE Yves.

**Absent(s)** : M. DEREDEL Loïc qui a donné procuration à M. AMEEL Philippe, Mme KERVAGORET Magali qui a donné procuration à PENVEN Virginie et M. LAVOLE Patrice, excusé.

**Secrétaire de séance** : M. AMEEL Philippe.

Lors de l'ouverture de la séance, le Maire a souhaité que le conseil municipal respecte une minute de silence pour rendre hommage aux victimes de l'attentat perpétré à Carcassonne et Trèbes le vendredi 23 mars 2018.

## 1 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Le Maire a présenté à l'assemblée les résultats des comptes de gestion 2017 de la commune, dressés par la Trésorière de Quimperlé et dont les résultats sont les suivants :

**COMMUNE** : un excédent de fonctionnement de 187 021,07 € et un excédent d'investissement de 23 628,95 €.

Il fut procédé dans les mêmes formes à la présentation du compte de gestion du service assainissement qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 52 276,20 € et un excédent d'investissement de 41 852,32 €.

Ces chiffres sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs 2017 des budgets concernés.

Les comptes de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

## 2 et 3 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT) et AFFECTATION DES RESULTATS

Après s'être fait présenter le compte administratif de la **commune** appuyé de tous les documents propres à justifier les résultats, le conseil municipal a constaté un excédent de fonctionnement de 187 021,07 € et un excédent d'investissement de 23 628,95 €.

Ci-après l'affectation des résultats pour le **budget Commune** de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 proposée par le Maire :

Section d'exploitation Article 002 – excédent ..... 97 021,07 €

Section d'investissement Article 001 – excédent ..... 23 628,95 €

Article 1068 – réserve ..... 90 000,00 €

**Service Assainissement** : il fut procédé dans les mêmes formes au vote du CA 2017 qui présente en fonctionnement un excédent de 52 276,20 € et un excédent d'investissement de 41 852,32 €.

L'affectation des résultats pour le budget assainissement de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 sur proposition du Maire fut :

Section d'exploitation Article 002 – excédent ..... 21 595,00 €

Section d'investissement Article 001 – excédent reporté ..... 41 852,32 €

Article 1068 – réserve..... 30 681,20 €

Les comptes administratifs 2017 tout comme l'affectation des résultats ont été adoptés à l'unanimité.

